



Formulaire à retourner avec votre chèque à l'adresse suivante :

Les Amis de la place Antonin Poncet  
7 place Antonin Poncet · 69002 LYON

info@placeAntoninPoncet.fr

L'association des Amis de la place Antonin Poncet se donne pour objectif de préserver le patrimoine et la beauté architecturale de la place pour en faire un espace public d'exception de la presqu'île, une vitrine sur la ville, un symbole de l'art de vivre à Lyon.



## Une association, trois objectifs

### PROTECTION

Pour que soient préservées l'architecture et la perspective depuis l'embarcadère sur le Rhône jusqu'à la colline de Fourvière.

### ENTRETIEN

Pour assurer la propreté de l'ensemble de la place, ses espaces verts, sa fontaine, ses alentours et son clocher.

### ATTRACTIVITÉ

Pour que les passants et les touristes soient charmés par l'histoire et la beauté de la place et s'y attardent.

Pour devenir membre et participer aux projets de l'association, merci d'envoyer vos coordonnées et votre chèque libellé au nom des Amis de la Place Antonin Poncet.

cotisation individuelle : 50€

cotisation couple : 90€

membre bienfaiteur : 300€

sponsor : 500€

autre montant : \_\_\_\_\_

partenaire officiel : nous interroger sur les opportunités

nom et prénom : \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_ téléphone : \_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_

**L'association est reconnue d'intérêt général et bénéficie du dispositif du mécénat dans le cadre des articles 200 et 238 bis du code général des impôts lui permettant de délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs et ouvrant droit aux réductions d'impôt égales à :**

- **66% du montant des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable du donateur si ce dernier est un particulier ;**
- **60% du montant des sommes versées dans la limite de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise.**

L'adhérent, et le cas échéant son représentant légal, est informé que l'association des Amis de la place Antonin Poncet traite les données personnelles de ses membres dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de son objet social. L'association se conforme à la réglementation RGPD en vigueur.

# Le bilan 2019 des Amis de la place Antonin Poncet

---

## Bilan 2019

- Plus de 60 membres dont 25 entreprises
- Ressources : 12.000€
- Cotisations Particuliers : 23%
- Cotisations Entreprises : 33%
- Dons Entreprises : 22%
- Autres : 22%

## Objectif Entretien & Sécurité

- Une dizaine de rendez-vous avec les services publics de la Ville notamment le Maire du 2ème arrondissement, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection et la Direction de l'Ecologie Urbaine.
- Plus de 40 signalements d'anomalies (nettoyage, stationnement, graffitis, etc.)

## Objectif Protection

- Association reconnue d'intérêt général
- Signalement de l'occupation anormale de l'esplanade des mémoriaux (festivités et consommation d'alcool)

## Objectif attractivité

- L'organisation d'une exposition de photographies « 30 ans de Biennale d'Art Contemporain à Lyon » à l'automne en partenariat avec la Ville de Lyon, LPA, et la Biennale d'Art Contemporain de Lyon
- Une visite privée de l'exposition organisée le 24 septembre et commentée par Isabelle Bertolotti, Directrice de la Biennale et du Musée d'Art Contemporain de Lyon
- Le Numéro 4 de la Collection Antonin Poncet consacré à l'histoire de l'Arbre à Fleurs ou « Flower Tree » incluant un entretien exclusif avec l'artiste coréen Jeong Hwa Choi (disponible sur demande)



- La rédaction par Nicolas Naharberrouet de l'ENSAL d'un mémoire de fin d'étude consacré à la place Antonin Poncet (disponible sur demande) sur l'histoire de l'Hôpital de la Charité



- Un site et des réseaux sociaux mis à jour

# Les engagements de l'Ami de la place Antonin Poncet

---

L'association des Amis de la place Antonin Poncet célèbre l'Art de Vivre à Lyon. Elle rassemble les résidents, entreprises, activités commerciales, restaurants et professions libérales établis sur la place ou à proximité, mais aussi tous les amoureux de cette place emblématique à Lyon.

En adhérant à l'association, chaque membre s'engage à :

- Respecter tous les acteurs pour **une vie harmonieuse sur la place**
- Relayer sur la place **un esprit solidaire et convivial**
- Se comporter en **citoyen responsable** et participer aux actions de mise en valeur de la place
- Respecter la place et les réglementations qui s'y rattachent notamment en matière de :
  - **Stationnement**
  - **Urbanisme** : la place fait partie d'un périmètre protégé régi par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône-UDAP
  - **Occupation du domaine public**
- Pour les établissements concernés, adhérer à la Charte pour **la Qualité de la Vie Nocturne** éditée par la Ville de Lyon
- Ne commettre aucune incivilité
- Agir en concertation avec les services publics dans **un esprit positif et constructif**